CALENDRIER DE L’AVENT LULLI 2020

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Lulli sur la toile (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 519233282
dont le siège social est situé au 141 avenue de Saint-Menet, 13011 Marseille.

Organise du 1er décembre 2020 à 00h01 au 31 décembre 2020 à 23h59, 14 jeux gratuits sans obligation d’achat intitulé : « le calendrier de l’avent Lulli » (ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Les photos utilisées sont non contractuelles.

Cette opération n’est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft. Toutes les photos utilisées durant le jeu sont non contractuelles.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d’un accès internet ainsi que d’une adresse électronique valide résidant en France, à l’exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l’élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l’un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu’un gagnant initial, s’il est mineur, n’est pas en mesure d’apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site internet www.lulli-sur-la-toile.com aux dates indiquées dans l’article 1. Il est notamment possible de passer par la plate-forme Facebook pour participer au jeu. La participation au jeu s’effectue en renseignant les données personnelles requises.

Il n’est autorisé qu’une seule participation par personne, par foyer -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook -par jeu, pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants de chaque jeu seront tirés au sort dans les 10 jours après la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans un délai de 15 jours maximum suivant la fin du jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant inscrits ses données personnelles et avec une participation complète.

ARTICLE 5 – DOTATION

Jeu 1 LULLI x JEROME DREYFUSS du 1er au 2 décembre inclus : Back To Bag

Lots à remporter :

- 1 Sac Lulu M chèvre argenté, exclusivité Lulli d'une valeur de 690€

Le jeu est un quiz avec 4 bonnes réponses à donner. Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants qui ont donné 4 bonnes réponses.

Jeu 2 LULLI x AURELIE BIDERMANN du 3 au 4 décembre inclus : Un vote en or

Lots à remporter :

- 1 jonc diana torsadé résine noir d'une valeur de 210€
- 1 jonc caftan moon clous ivoire d'une valeur de 250€

Le premier gagnant sera tiré au sort parmi les votants du lot 1 et le deuxième gagnant sera tiré au sort parmi les votants du lot 2.

Jeu 3 LULLI x CAMPOMAGGI du 5 au 6 décembre inclus : Le sort est jeté

Lots à remporter :

- Un sac Crossbody Medium Cuir Vachette Clous Noi d'une valeur de 500€

Le gagnant sera tiré au sort parmi les personnes inscrites.

Jeu 4 LULLI x PERRINE TAVERNITI du 7 au 8 décembre inclus :

Lots à remporter :

- 1 bracelet Lafayette d'un montant de 135€
- 1 bracelet Monceau d'une valeur de 175€
- 1 bracelet Magellan d'une valeur de 95€
- 1 bracelet Amelot d'une valeur de 148€
- 15 Totes bags Lulli
- Des bons d'achats de 10€ offerts à partir de 100€ jusqu'au 31/12/2020, hors produits remisés

Les gains sont distribués au hasard et les participants savent ce qu'ils ont gagnés immédiatement. Cependant pour les bracelets, ceux-ci seront envoyés de manière aléatoire aux clients.

Jeu 5 LULLI x GHOUD du 9 au 10 décembre inclus : Chasse : look à la louep

Lots à remporter :

- 3 paires de Ghoud*

*Les modèles seront attribués en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort. Photos non contractuelles Les 3 gagnants seront tirés au sort parmi la liste de participant.

Jeu 6 LULLI x MOON BOOT du 11 au 13 décembre inclus : Concours photo

Lots à remporter :

- 3 paires de Moon Boot*

*Les modèles seront attribués en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort. Les photos utilisées sont non contractuelles.

Le jeu consiste à poster une photo de la personne au ski lorsqu'elle était petite. Les 3 plus jolies photos seront sélectionnées par l'équipe Lulli. Les photos sélectionnées devront respecter les critères suivants : photo un peu vintage, ambiance hivernale, à la montagne. Le plus de la photo serait la présence de Moon Boot.

L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les photos qui ne répondent pas aux critères cités plus haut et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. Les photos ne seront pas publics mais en acceptant ce règlement, la personne qui poste la photo accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux.

Jeu 7 LULLI x JEANNE VOULAND du 14 au 15 décembre inclus : Idées éclairées

Lots à remporter :

- Une tenue : Une jupe Elone voile zèbre noir blanc* d'une valeur de 300€ + une chemise caren satin noir* d'une valeur de 280€ + 1 cabas paper bag shopping love argenté noir d'une valeur de 65€

*Dans la limite des stocks disponibles au moment du jeu. L'équipe Lulli se réserve le droit de changer les dotations si les stocks sont épuisés au moment du choix.

Le jeu consiste à décrire ce que les clients imaginent sur le prochain tee-shirt Jeanne Vouland. La meilleure proposition sera sélectionnée par l'équipe Lulli. Les propositions devront respecter les critères suivants : description originale et réalisable par notre styliste. Le fait de décrire de manière précise l'idée (couleur, forme, mot, typologie) sera un plus pour le choix du gagnant.

L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les propositions et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. En acceptant ce règlement, la personne qui poste sa phrase accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux

Jeu 8 LULLI x WOUF du 16 au 17 décembre inclus : La roue tourne

Lots à remporter :

- 1 étui à lunettes pony safari d'une valeur de 25€
- 1 trousse small beauty hearts d'une valeur de 28€
- 2 trousses big beauty black lazy jungle d'une valeur de 36€
- 1 trousse big beauty meadow d'une valeur de 36€
- 1 trousse à styles savannah d'une valeur de 21€
- Des bons d'achats de 10€ offerts à partir de 100€ jusqu'au 31/12/2020, hors produits remisés

Les gains sont distribués au hasard et les participants savent ce qu'ils ont gagnés immédiatement. Cependant pour les trousses, celles-ci seront envoyées de manière aléatoire aux gagnants.

Jeu 9 LULLI x PHILIPPE MODEL du 18 au 20 décembre inclus : Tirage au sort : coup du sort

Lots à remporter :

- 2 paires de Philippe Model*

*Les modèles seront attribués en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort. Les photos utilisées sont non contractuelles.

Jeu 10 LULLI x ASSOULINE/THE LINE/STEAMERY du 21 au 22 décembre inclus : La bonne carte

Lots à remporter :

- 1 livre Marrakech flair ASSOULINE d'une valeur de 95€
- 2 The Line (au choix par le client) d'une valeur de 30€
- 1 défroisseur vapeur cirrus STEAMERY d'une valeur de 120€
- 1 rasoir à Bouloche STEAMERY d'une valeur de 40€
- Des bons d'achats de 10€ offerts à partir de 100€ jusqu'au 31/12/2020, hors produits remisés

Les gains sont distribués au hasard et les participants savent ce qu'ils ont gagnés immédiatement. Les gagnants seront contactés dans les 15 jours suivant la fin du jeu.

Jeu 11 LULLI x LA BRUNE ET LA BLONDE du 23 au 24 décembre inclus : Chasse au trésor

Lots à remporter :

- 1 collier 360° diamant brillant 0,07 d'une valeur de 510€

Le gagnant sera tiré au sort parmi la liste de participant, qui ont trouvés les 3 cadeaux cachés sur le site.

Jeu 12 LULLI x STONE PARIS du 25 au 27 décembre inclus : C'est cadeau !

Lots à remporter :

- 1 bague Moonlight Or blanc d'une valeur de 1 720€

Le jeu consiste à envoyer une photo de vous avec votre cadeau préféré reçu à Noël. La meilleure photo sera sélectionnée par l'équipe Lulli. La photo gagnante devra respecter les critères suivants : voir la personne avec le cadeau, avoir une mise en scène originale, il faudra voir le cadeau.

L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les propositions et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. En acceptant ce règlement, la personne qui poste sa phrase accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux

Jeu 13 LULLI x MON SHAMPOING du 28 au 29 décembre inclus : Cash Machine

Lots à remporter :

- 1 brosse + 1 kit voyage
- 1 brosse + 1 kit solaire
- 1 brosse + 1 sérum
- 1 brosse + 1 sérum
- Des bons d'achats de 10€ offerts à partir de 100€ jusqu'au 31/12/2020, hors produits remisés

Les gains sont distribués au hasard et les participants savent ce qu'ils ont gagnés immédiatement. Les gagnants seront contactés dans les 15 jours suivant la fin du jeu.

Jeu 14 LULLI x NAVA JOAILLERIE du 30 au 31 décembre inclus : NOEL STORY

Lots à remporter :

- 1 Collier Médaille ronde love S d'une valeur de 720€
- 1 Collier Médaille ronde rock S d'une valeur de 720€

*Le modèle sera attribué en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort.

Le jeu consiste à raconter un souvenir ou une anecdote sur le thème de Noël. Les 2 meilleures propositions seront sélectionnées par l'équipe Lulli. Les 2 propositions gagnantes devront respecter les critères suivants : Le souvenir ou l'anecdote devra se passer pendant les vacances de noël, elle devra faire rire la team Lulli ou apporter de l'émotion, elle devra faire plus de 2 phrases, il faudra apporter des détails.

L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les propositions et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. En acceptant ce règlement, la personne qui poste sa phrase accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – INDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire…) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Ce jeu ne prendra en compte uniquement les participations complètes, c'est-à-dire un profil qui a remplis les données personnelles obligatoire pour le jeu. Toutes les données personnelles peuvent être consultés sur simple demande.

Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur ce lien : https://www.lulli-sur-la-toile.com/politique-confidentialite.html